

# RAPPORT ANNUEL

# 2025

## Table des matières

- I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE ANNUELLE INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- II. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 ET COMPTES SOCIAUX
- III. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

# **I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle (l'« **Assemblée** ») en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité d'Eurofins Cerep au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité Social et Economique.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société.

### Note Préliminaire

Eurofins Cerep SA (ou la « **Société** ») répond aux conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés et ne publie plus de tels comptes depuis l'exercice 2014.

Les comptes au 31 décembre 2025 sont en conséquence établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des normes comptables françaises.

### Présentation de l'activité de la Société

Eurofins Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("Drug Discovery").

La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre des stratégies efficaces de découverte et d'identification de nouveaux candidats médicaments précliniques, combinées à l'identification précoce *in vitro* d'éventuels effets secondaires de ces nouvelles molécules dans les phases plus tardives de la drug discovery. Cette approche rationnelle apporte des solutions reconnues mondialement à ses clients pour réduire les délais et coûts de développement de leurs futurs médicaments tout en leur permettant de déceler, très tôt dans leur processus de découverte, les molécules les plus prometteuses et de les orienter vers les phases plus cliniques voire, d'identifier de nouvelles indications pour des molécules existantes, et/ou ayant échoué dans leur indication originale.

Ces molécules sont ainsi testées *in vitro* dans un ensemble de modèles (ou tests) biochimiques et cellulaires mis au point, produits et validés par nos experts (pharmacologistes, techniciens, ingénieurs robotiques, chefs de projets, informaticiens et qualitatifs) sur notre site à Celle L'Evescault.

### La plateforme technologique de Eurofins Cerep

Les plateformes et technologies Eurofins Cerep innovantes comprennent notamment :

- Le criblage à haut débit pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille sur des cibles thérapeutiques d'intérêt pour l'industrie pharmaceutique (GPCRs, Kinases, Canaux ioniques, Transporteurs, Cibles épigénétiques...);
- Le profilage à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (efficacité et toxicité des molécules);
- Une plateforme de rupture basée sur des méthodes biophysiques pour analyser les interactions physiques et enzymatiques entre les composés testés et leur cible thérapeutique.

Un plateau de gestion de composés optimisé pour gérer les composés de nos clients et nos molécules de référence soutient les plateformes technologiques ci-dessus.

### Les modèles *in vitro*

Une molécule chimique exerce son effet biologique, que ce soit un effet thérapeutique ou un effet potentiellement toxique, en agissant sur des protéines, appelées cibles moléculaires. Le nombre total de protéines, ou cibles potentielles, chez l'homme, est estimé à environ 10 000. Les progrès récents en biotechnologies ont permis d'identifier nombre de ces cibles, mais le mécanisme d'action de la plupart d'entre elles reste inconnu. Seules quelques centaines de ces cibles sont connues pour être impliquées dans les effets thérapeutiques et secondaires des médicaments.

La connaissance exhaustive de ces cibles et leur relation avec les effets cliniques observés chez l'homme favorise le développement de médicaments efficaces et dénués d'effets secondaires ou toxiques. Eurofins Cerep a, dans ce domaine, le savoir-faire le plus étendu au monde, avec un catalogue d'environ 1 900 modèles *in vitro* permettant de déterminer l'effet des molécules sur plusieurs centaines de cibles thérapeutiques, incluant les cibles déjà connues et d'autres de découverte plus récente et encore mal caractérisées. L'équipe R&D d'Eurofins Cerep assure le maintien quant à la qualité et la performance de ces tests mais aussi le développement de nouveaux spécifiques de cibles thérapeutiques nouvellement identifiées comme « clés » par la recherche académique et biotechnologique.

Tous les modèles *in vitro* proposés sont fiables et robustes dans la mesure où des tests avec des molécules de référence sont effectués en interne afin de garantir dans le temps un niveau de performance et de résultats constants dans le temps et garantir ainsi aux clients la possibilité de comparer les résultats de leurs études sur plusieurs décennies (échelle de temps nécessaire à la découverte et au développement de nouveaux médicaments). Ils sont réalisés dans des volumes allant de quelques microlitres aux nanolitres pour une optimisation des coûts et une faible consommation des matières premières.

La recherche et développement de Eurofins Cerep est spécialisée dans la mise au point de nouveaux modèles *in vitro* et l'adaptation de nouvelles technologies dans ces modèles. Elle permet également de proposer des tests 100% personnalisés à nos clients sous la forme de services à façon.

### Le criblage à haut débit

Un programme de recherche de nouveaux médicaments débute en général par le test de plusieurs centaines de milliers de composés sur la cible thérapeutique d'intérêt. Cette étape est appelée criblage à haut débit (ou HTS). Elle doit être réalisée rapidement, de façon automatisée et à faible coût, et doit permettre l'identification fiable de composés actifs (hits) qui seront par la suite confirmés et affinés (leads) en vue de devenir de possibles candidats médicaments. Pour cela, Eurofins Cerep a développé un savoir-faire reconnu dans ce domaine, mettant en jeu un processus optimisé basé sur l'utilisation de matériels robotiques sophistiqués dont certains ont été conçus par la Société (i.e. plateforme KinaseProfiler™).

Eurofins Cerep est en mesure de cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour sur une cible déterminée. Elle se complète par l'étape de confirmation des molécules (leads) interagissant avec la cible d'intérêt sélectionnée par le client.

### La Plateforme biophysique

Suite au criblage haut débit la biophysique permet d'éliminer les faux positifs et d'affiner les composés identifiés lors du criblage. Les interactions sont mesurées grâce à des instruments de pointe basé sur des principes physiques (SPR, MST, Spectral Shift, TSA et ITC).

Ces technologies très sensibles permettent aussi de cribler des fragments de molécules (sous-parties de molécules), d'être support à la chimie médicinale pour optimiser et affiner la structure finale chimique des futurs candidats médicaments et de quantifier la force d'interaction entre les hits ou leads et la cible thérapeutique d'intérêt.

Une autre technologie basée sur la spectrométrie de masse complète notre offre pour le criblage (i.e. Echo MS®) et la confirmation de hits (i.e. RF-MS). A noter qu'Eurofins Cerep a été la première société de prestation de service en Europe à proposer la plateforme Echo MS en services à façon à ses clients.

### Le profilage à haut débit

Eurofins Cerep a développé une offre unique de modèles pharmacologiques (SafetyScreen™) destinés à comprendre et anticiper les effets des médicaments. Ceux-ci sont proposés généralement depuis les laboratoires d'Eurofins Cerep situés dans la région de Poitiers.

En effet, à l'issue de l'étape de criblage à haut débit, les composés actifs sont sélectionnés. Leurs structures chimiques servent de base aux chimistes pour la conception de nouveaux composés qui seront à leur tour criblés sur la cible d'intérêt. A ce stade, il est important aussi de s'assurer que ces composés ne produiront pas d'effets secondaires ou toxiques. A cette fin, les composés doivent être testés dans un ensemble de modèles *in vitro* prédictifs (SafetyScreen™). Cette étape, appelée profilage, est réalisée en général sur un ensemble de cibles de quelques cibles à plusieurs centaines (i.e. BioPrint) sélectionnées sur leurs implications connues dans des effets secondaires.

Le nombre de composés actifs issus de l'étape de criblage à haut débit peut être important. Il convient donc de pouvoir profiler de nombreux composés en parallèle : c'est l'objet du profilage à haut débit.

S'il est relativement commun, dans les principaux laboratoires pharmaceutiques, de pratiquer le criblage à haut-débit (de nombreux composés sur une seule cible), le profilage, spécialement le profilage à haut-débit (de nombreux composés sur un ensemble de cibles), nécessite une expertise particulière, tant au niveau des procédures de chaque modèle (homogénéité optimale des conditions expérimentales) qu'au niveau de la gestion des flux de matières et de l'automatisation des tests pour réduire la consommation, pour réduire le temps de cycle et maximiser la fiabilité des résultats.

Eurofins Cerep possède dans ce domaine un savoir-faire unique qui lui confère la place de leader mondial.

### L'offre de services

Eurofins Cerep propose l'accès à sa plate-forme technologique sous forme de services.

L'offre d'Eurofins Cerep inclut :

- Le développement de nouveaux modèles *in vitro*, qui pourront être utilisés par Eurofins Cerep pour tester les produits de ses clients ou qui pourront être transférés par Eurofins Cerep à son client pour une utilisation par ses propres laboratoires ;
- La détermination des mécanismes d'actions spécifiques des médicaments ou candidats-médicaments ; pour cela, Eurofins Cerep met au point et valide des modèles moléculaires ou cellulaires et biophysiques adaptés à l'effet thérapeutique du médicament et analyse l'effet du composé d'intérêt sur ces modèles ;
- Le criblage à haut débit des composés ; ceux-ci (parfois plusieurs centaines de milliers) sont transférés à Eurofins Cerep par son client. Eurofins Cerep réalise le criblage et transmet les

résultats au client ou les rend disponibles via le site e-Commerce de la division Eurofins Discovery : <https://www.eurofinsdiscovery.com/>.

- Le profilage à haut débit : le client choisit un ensemble de modèles dans le catalogue d'Eurofins Cerep ("à la carte") ou sélectionne un profil prédéfini par Eurofins Cerep ("menu"). Il envoie ensuite à Eurofins Cerep ses molécules à tester. Les résultats générés par Eurofins Cerep sont transférés au client et/ou rendus disponibles via le site e-Commerce de la division Eurofins Discovery.
- L'interprétation des résultats *in vitro* et l'anticipation de leurs effets cliniques à l'aide de BioPrint®. A la demande du client, Eurofins Cerep réalise une analyse des résultats basée sur l'expertise des pharmacologues de la Société qui s'appuie pour cela sur l'exploitation de la base de données BioPrint. BioPrint® est une vaste base de données pharmacologiques et pharmaceutiques homogène et cohérente, qui constitue un outil unique d'aide à la décision dans le processus de découverte de nouveaux médicaments. Elle est constituée de trois ensembles distincts : les descripteurs chimiques (structures des composés, informations chimiques et descripteurs 2D et 3D), les profils *in vitro* sur 159 cibles et les effets *in vivo* de médicaments ou de produits de référence observés. La base de données contient des informations sur près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement clinique, ou ayant été retirés du marché. Grâce à l'interprétation des profils réalisés par Eurofins Cerep, BioPrint® aide à déterminer si un nouveau produit a certaines des qualités requises pour devenir un médicament commercialisable, anticipant notamment les effets *in vivo* indésirables observés chez l'Humain, les effets sur d'autres cibles que la cible principale visée, et les caractéristiques pharmaceutiques de la molécule étudiée. L'approche BioPrint permet ainsi, par comparaison avec les médicaments contenus dans la base de données, de déterminer la probabilité de survenance d'un effet secondaire pour un nouveau composé avant que celui-ci ait été testé chez l'homme. Une autre application est d'identifier des cibles, qui ne sont pas génétiquement apparentées à la cible principale testée, mais qui lui sont structurellement proches, pour définir le profil le plus pertinent autour de la cible d'intérêt.

La Société Eurofins Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2025 environ 650 partenaires commerciaux incluant la plupart des grands groupes pharmaceutiques.

## Bilan de l'exercice 2025 : progrès réalisés, évolutions prévisibles et difficultés rencontrées

### Principaux contrats de services

Eurofins Cerep a continué à travailler avec ses principaux clients, en s'appuyant sur son expertise en matière de profilage sur de larges panels de cibles destiné à éliminer précocement les candidats-médicaments susceptibles d'échouer au cours de leur développement vers les essais cliniques. Sa participation à la Business Line Eurofins Discovery Services, du réseau de laboratoires indépendants Eurofins, lui permet de bénéficier de ventes croisées pour accroître ses ventes auprès de nouveaux clients.

L'année 2025 a vu se poursuivre les contrats provenant de l'initiative stratégique « DiscoveryOne », conduite en commun avec les autres entreprises constituant Eurofins Discovery. Ces contrats sont caractérisés par des valeurs unitaires plus importantes mais un caractère moins répétitif dans le temps puisqu'il s'agit de créer et tester de manière accélérée un grand nombre de molécules au sein de projets intégrés avec les autres laboratoires Eurofins Discovery.

Plusieurs contrats de ce type pour un montant total de 1 568 K€ ont bénéficié à Eurofins Cerep en 2025 contre 1 212 K€ lors de l'exercice 2024.

### **Recherche et développement**

De nouvelles applications à des tests pharmacologiques inaccessibles par les technologies historiques sont explorées autour de la plateforme biophysique, investie pour la mise en place de technologies émergentes et demandées par le marché. Ces nouvelles applications devraient permettre d'offrir à l'industrie des modèles pharmacologiques permettant à nos clients d'évaluer les effets de leurs molécules sur ces cibles jusqu'ici impossible ou très difficile à évaluer, ou d'évaluer plus finement les mécanismes d'action de ces molécules sur les cibles traitées, contribuant une nouvelle fois à l'extension des domaines de la recherche pharmaceutique.

D'autre part, la collaboration mettant en commun des capacités scientifiques et techniques présentes au sein d'Eurofins Cerep et de l'université de Poitiers a été poursuivie en 2025 notamment par l'accueil d'un étudiant en thèse, et avec l'exploration des solutions de data science avec un nouveau département de l'université de Poitiers. Ce projet vise la mise en place d'outils d'aide à la décision à partir de la visualisation intelligente des données générées par les tests in-vitro au sein de l'entreprise Eurofins Cerep. De nouveaux services sont attendus dans les prochaines années autour de ce nouveau projet de collaboration.

### **Accélération du service « Integrated Drug Discovery »**

Compte tenu des premiers succès commerciaux, la Division Eurofins Discovery a renforcé son service de « Integrated Drug Discovery », nommé DiscoveryOne™ en incluant dans son périmètre une nouvelle société de service nommée Eurofins Beacon Discovery qui possède une expertise dans la conception et la réalisation de ce type de projets. Pour mémoire, ce service vise à proposer à l'industrie pharmaceutique des projets combinant la chimie médicinale et synthétique à l'analyse des composés dans les modèles biologiques, tout en réduisant la durée du cycle de développement par l'intégration au sein d'une même organisation de toutes les composantes. Eurofins Cerep est partie prenante de certains projets pour la partie modèle biologique ce qui crée une source de revenu supplémentaire pour l'entreprise.

Eurofins Cerep se positionne ainsi comme un leader de l'offre en pharmacologie in-vitro avec des tests standardisés et se donne les moyens d'accompagner ses clients souhaitant disposer de solutions de drug discovery complètement intégré, partant d'une idée ou d'un concept jusqu'à l'identification du candidat préclinique d'intérêt.

### **Restructuration**

Compte tenu de la baisse d'activité du premier semestre 2025, il a été nécessaire en plus de la politique de non-remplacement des personnes sortant de l'entreprise de mettre en place un plan de licenciement économique impactant 7 personnes. Ce plan a été mis en œuvre à l'été 2025.

### **Filiales et Succursales**

Néant.

### **Commentaires sur les résultats sociaux**

- **Changement de méthode comptable**

a) Entrée en vigueur du nouveau règlement ANC n°2022-06

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

§ L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel

§ La suppression de la technique du transfert de charge

§ La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers

§ L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Au 31 décembre 2025, les principaux effets observés sur notre Société à la suite de l'application de ce règlement sont les suivants :

- Les transferts de charges, qui apparaissent en chiffre d'affaires à partir de 2025, s'élevaient à 2 575 980 € en 2024,
- Le résultat exceptionnel qui est comptabilisé en exploitation à partir de 2025 était de de 298 138 € en 2024.

b) Autres changements de méthode comptable à l'initiative de la société

À la suite de l'application du nouveau règlement ANC, la société en a profité pour revoir l'utilisation de certains comptes. Ainsi les redevances de marque sont désormais comptabilisées en autres charges d'exploitation, contre en autres achats et charges externes pour l'exercice précédent.

▪ **Exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024**

Chiffre d'affaires par activité

(K€)	31.12.25	31.12.24	Valeurs	Variations
				%
Services	40 975	40 457	518	1.28%
Autres	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>40 975</b>	<b>40 457</b>	<b>518</b>	<b>1.28%</b>

Le chiffre d'affaires 2025 s'est élevé à 40,975 millions d'euros, en augmentation de 1.28 % par rapport au chiffre d'affaires 2024 qui était de 40,457 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 0,829 million d'euros.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont diminué de 1,44 million d'euros, en passant à 38,37 millions d'euros en 2025 contre 39,81 millions d'euros en 2024. Cette diminution s'explique par l'adaptation des dépenses au niveau d'activité (charges de personnel, autres achats et charges).

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont augmenté de 0,04 million d'euros, en passant à 5,46 millions d'euros en 2025 contre 5,42 millions d'euros en 2024.

Les autres achats et charges externes ont diminué de 4,42 millions d'euros, en passant à 12,79 millions d'euros en 2025 contre 17,21 millions d'euros en 2024. Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2025, intégralement comptabilisés en charges, sont évalués à 4,98 millions d'euros contre 5,27 millions d'euros pour l'exercice 2024, soit une baisse de 0,29 million d'euros (développement de l'offre catalogue, projets HTS et biophysique).

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 3,73 millions d'euros en 2025 contre 4,50 millions d'euros en 2024.

### Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 1,31 million d'euros en 2025 contre 1,98 million d'euros en 2024.

Le résultat exceptionnel en 2025 se solde par une perte de 0,49 million d'euros contre un gain de 0,30 million d'euros en 2024. Le crédit d'impôt recherche s'élève à 0,60 million d'euros en 2025 contre 0,66 million d'euros en 2024.

### Résultat net

Le résultat net de la Société s'élève à 4,78 millions d'euros en 2025 contre un bénéfice de 7,15 millions d'euros en 2024.

### Trésorerie et ressources en capitaux

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les valeurs mobilières de placements de la Société s'élèvent à 21,04 millions d'euros contre 17,58 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les prêts consentis à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL s'élèvent toujours à 43,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Le fonds de roulement s'établit à 67,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 60,4 millions d'euros un an plus tôt.

### Principaux risques

#### Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'emprunts bancaires, de valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt.

#### Risque de change

Le bilan de la Société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de

fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

### Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Ainsi, au 31 décembre 2025, la Société ne présente pas d'endettement financier à long terme.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie et les valeurs mobilières de placements de la Société s'élevaient à 21,04 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre un montant de 17,58 millions d'euros au 31 décembre 2024.

### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestations de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

Exercice	2025
Trois plus importants partenaires commerciaux	15.13%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	22.30%
Dix plus importants partenaires commerciaux	34.93%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les

principaux partenaires d'Eurofins Cerep. Toutefois, Eurofins Cerep compte parmi ses clients, plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle d'Eurofins Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité des prospects et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par les clients.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

### Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 4 782 468,78 euros de la façon suivante :

▪ Report à nouveau à l'ouverture	50 694 923,42 euros
▪ Autres réserves à l'ouverture	10 031 228,68 euros
▪ Résultat de l'exercice 2025	4 782 468,78 euros
▪ Report à nouveau après affectation	55 477 392,20 euros
▪ Autres réserves après affectation	10 031 228,68 euros

### Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois (3) derniers exercices.

### Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code général des impôts, soit la somme de 5 420,99 euros et l'impôt correspondant, soit 1 400,24 euros.

### Délais de paiement fournisseurs et clients

En application des dispositions du Code de commerce (L. 441-14), nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

	Article D.441.-1° : Facture reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.-1° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)
<b>A- TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>												
nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées en TTC	2 338 273	-698 289	37 431	15 626	-153 099	-798 330	5 564 696	492 604	165 715	-3 391	-384 693	270 235
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	10%	-3%	0%	0%	-1%	-3%						
Pourcentage du CA de l'exercice en TTC							11%	1%	0%	0%	-1%	1%
<b>B- FACTURES EXCLUES DU TABLEAU A RELATIVES A DES DETTES ET CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues en TTC					0	0	0	0	0	0	73 009	73 009
<b>C- DELAIS DE PAIEMENT DE REFERANCE UTILISES (contractuel ou délai légal)</b>												
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours					

### Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous n'avons pris aucune participation dans une tierce société au sens des articles L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce.

### Evènements importants intervenus depuis le début de l'exercice en cours

- Activité

Le renouvellement des principaux contrats de services fin 2025 et début 2026, ainsi que les efforts de réduction des charges poursuivis en 2025 devraient permettre de pérenniser un résultat positif sur 2026.

- Dispositif APLD-R

Nous vous informons que la Société a conclu un accord collectif avec les partenaires sociaux afin de mettre en œuvre un dispositif APLD-R. Cet accord a été validé par la Deets.

### Capital de la Société

#### A. Actionariat de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la Société, directement ou indirectement, au 31 décembre 2025, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Eurofins Discovery Services Lux Holding	4.831	95,78%	95,78%
Actions auto-détenues	-	-	-
Autres/Public	213	4,22%	4,22%
<b>Total</b>	<b>5044</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>

### Transactions des actionnaires dirigeants

Néant.

### Franchissements de seuils

Néant.

#### B. Actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la Société.

#### C. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant.

#### D. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

Néant.

### Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Depuis le 31 décembre 2005, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites.

### Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes de la Société est :

Commissaire aux comptes Titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Deloitte & Associés 6 Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex	Assemblée Générale annuelle du 26 mai 2025	Six exercices jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

### Salariés

A la clôture de l'exercice, les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

#### 1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et mandats dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autres mandats et fonctions
<b>Damien Viellard</b> Directeur Général et Administrateur	Conseil d'administration du 11 avril 2024 (pour les fonctions de Directeur Général) et Assemblée générale du 23 mai	N/A

	2024 (pour les fonctions d'administrateur) jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2030 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029	
<b>Paul Ratcliffe</b> Président du Conseil d'administration et Administrateur	Assemblée générale du 11 août 2023 (pour les fonctions d'administrateur) jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028. Conseil d'administration du 14 septembre 2023 pour les fonctions de Président du Conseil	N/A
<b>Rodolphe Simonot</b> Administrateur	Assemblée générale du 11 août 2023 jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président de Eurofins DiscoverX Products France</li> <li>▪ Président de Eurofins Calixar</li> </ul>

## 2. Choix des modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration du 19 avril 2018 a décidé, conformément à l'article 13 des statuts de modifier l'exercice de la Direction Générale et d'opter, avec effet immédiat pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Depuis cette décision, les modalités d'exercice de la Direction Générale n'ont pas été modifiées.

A date, Monsieur Paul Ratcliffe exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration. Le mandat de Directeur Général est exercé par Monsieur Damien Vielliard.

## 3. Somme fixe allouée aux Administrateurs (anciennement « Jetons de présence »)

L'Assemblée a décidé de ne pas allouer de somme fixe annuelle aux administrateurs jusqu'à décision contraire.

## 4. Conventions réglementées conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2025 et au cours des exercices antérieurs

Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2025 et au cours d'exercices antérieurs sont listées ci-après :

- **Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 mais n'ayant plus d'effet à date**

Il est rappelé que lors de sa réunion du 19 décembre 2024, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un nouveau contrat de Deposit Agreement entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Holding Lux, actionnaire de la Société, en remplacement du précédent contrat de Deposit Agreement.

Ainsi, le 7 janvier 2025, la Société et Eurofins Discovery Services Holding Lux ont signé le Deposit Agreement 2025 pour une durée d'un (1) an allant, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 (le « Deposit Agreement 2025 »).

Il est précisé que le Deposit Agreement 2025 a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires lors de sa réunion du 26 mai 2025.

- **Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dont l'exécution est prévue lors de l'exercice en cours qui a débuté le 1er janvier 2026 et qui sera clôturé le 31 décembre 2026**

Il est rappelé que le Deposit Agreement 2025 susmentionné arrivant à son terme au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un nouveau contrat lors de sa réunion du 4 décembre 2025, en remplacement du précédent contrat de Deposit Agreement 2025.

La Société et Eurofins Discovery Services Holding Lux ont signé le 21 décembre 2025 un nouveau contrat de dépôt d'une durée d'un (1) an, allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, dont les autres termes conditions, notamment le montant, le taux de rémunération et les conditions de résiliation du contrat sont demeurés inchangés (le « Deposit Agreement 2026 »).

La signature de ce contrat de Deposit Agreement 2026, entrant dans le champ des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, a été portée à la connaissance du Commissaire aux comptes et sera soumis au vote de l'Assemblée.

**5. Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital**

Néant.

**6. Conventions réglementées avec des parties liées depuis la clôture de l'exercice 2025**

Néant.

**Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité**

Néant.

**Modification de l'article 14-2 des statuts de la Société**

Nous vous précisons que le Décret n° 2026-94 en date du 13 février 2026, entré en vigueur le 16 février 2026, a modifié le délai maximal d'inscription en compte des actionnaires ou de leurs intermédiaires inscrits en compte pour pouvoir participer et voter à une assemblée générale, prévu à l'article L. 22-10-28 du Code de commerce, pour le fixer à 5 jours ouvrés précédant ladite assemblée, en lieu et place de 2 jours ouvrés. En conséquence, il convient de modifier le deuxième paragraphe de l'article 14-2 des statuts de la Société en vue de supprimer la référence au délai de 2 jours ouvrés pour prendre en compte cette modification.

En conséquence, il sera proposé à l'Assemblée de bien vouloir modifier le deuxième paragraphe de l'article 14-2 des statuts de la Société de la manière suivante afin de prendre en compte ces modifications légales et réglementaires :

*« Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »*

## Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'ils vous relatent dans son rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration.



---

Apr 29, 2026, 5:42 PM CEST

## ANNEXE I – Tableau des résultats des cinq derniers exercices

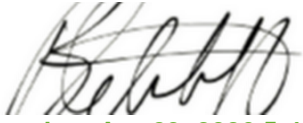
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (€)	75 660	75 660	75 660	75 660	75 660
Nombre d'actions ordinaires existantes	5 044	5 044	5 044	5 044	5 044
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
▪ Par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
▪ Par exercice de droits de souscriptions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Opérations et résultats de l'exercice (€)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	41 616 780	47 628 422	44 069 451	40 457 266	40 975 031
Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	11 506 826	13 303 775	9 670 247	9 244 991	6 971 095
Impôts sur les bénéfices (nombre négatif indique un crédit d'impôts)	-482 593	-420 458	-516 276	-676 146	-667 959
Participation des salariés due au titre de l'exercice	171 054	186 026	0	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	9 842 777	11 524 416	7 638 760	7 154 548	4 782 469
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>Résultat par action (€)</b>					
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	2 281,29	2 637,54	1 917,18	1 832,87	1 382,06
Résultat après impôts, participation, et charges calculées (amortissements et provisions)	1 951,38	2 284,78	1 514,43	1 418,41	948,15
Dividende net distribué	0	0	0	0	0
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen de salariés pendant l'année	197	209	228	207	197
Montant de la masse salariale	7 182 059	8 264 031	9 214 327	8 981 133	9 050 870
Montant de sommes versées au titre des avantages sociaux	3 151 512	3 623 521	4 124 779	3 993 121	3 716 683

**ANNEXE II – Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice**

Néant.

## Record of Signing

For paul.ratcliffe@discovery.eurofinseu.com  
Name Paul Ratcliffe  
Title



**Signed on Apr 29, 2026 5:42 PM CEST**

Secured by Concord™  
DocumentID: 03385k7eVfT6f0el49Dw3B  
SigningID: 03385k7e7Uc9PyukKk8XSf  
UTC Signing time: 2026-04-29 15:42:44 UTC  
IP Address: 165.225.27.90  
Email: paul.ratcliffe@discovery.eurofinseu.com

## **II. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 ET COMPTES SOCIAUX**

# EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 rue du Professeur Gargouil  
86600 Celle-Lévescault

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

## EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 rue du Professeur Gargouil  
86600 Celle-Lévescault

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

À l'assemblée générale de la société EUROFINS CEREP

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROFINS CEREP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changement de méthode comptable" de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Fonds commercial

La note "Principes et méthodes comptables - Immobilisations incorporelles et corporelles" de l'annexe aux comptes annuels indique que les fonds de commerce ne sont pas amortis en raison de l'absence de limite prévisible à leur durée d'utilisation et font l'objet annuellement d'un test de dépréciation consistant à comparer leur valeur actuelle à leur valeur nette comptable. L'écart entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Nos travaux ont consisté à examiner les données sous-jacentes et les hypothèses retenues pour le test de dépréciation, et à apprécier le caractère raisonnable de ces hypothèses au regard des informations disponibles.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux nombres de factures prévues par cet article.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 28 avril 2026

Le commissaire aux comptes  
Deloitte & Associés



Lise Brun

# **COMPTES ANNUELS**

**EUROFINS CEREP**

**2 rue du professeur Gargouïl 86600 CELLE L'EVESCAULT**

**DATE DE CLOTURE : 31/12/2025**

# Sommaire

<a href="#">Page de garde.....</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">Sommaire.....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">Page de garde Bilan.....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">Bilan - Actif.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">Bilan - Passif.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Page de garde CDR.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Compte de résultat.....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">Compte de résultat (suite).....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">Intercalaire.....</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">Règles et méthodes comptables.....</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">Immobilisations.....</a>	<a href="#">15</a>
<a href="#">Amortissements.....</a>	<a href="#">16</a>
<a href="#">Provisions inscrites au bilan.....</a>	<a href="#">17</a>
<a href="#">Etat des échéances des créan.....</a>	<a href="#">18</a>
<a href="#">Charges à payer et Produits .....</a>	<a href="#">19</a>
<a href="#">Charges et produits constaté.....</a>	<a href="#">20</a>
<a href="#">Eléments constitutifs du fon.....</a>	<a href="#">22</a>
<a href="#">Nombre et valeur nominale de.....</a>	<a href="#">23</a>
<a href="#">Variation des capitaux propres.....</a>	<a href="#">24</a>
<a href="#">Précisions sur les charges e.....</a>	<a href="#">25</a>
<a href="#">Liste des filiales (portrait).....</a>	<a href="#">26</a>
<a href="#">Engagements hors bilan.....</a>	<a href="#">27</a>
<a href="#">Crédit-Bail.....</a>	<a href="#">28</a>

# **BILAN**

**EUROFINS CEREP**

**2 rue du professeur Gargouïl 86600 CELLE L'EVESCAULT**

**DATE DE CLOTURE : 31/12/2025**

## Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	643 897	566 551	77 346	202 300
Fonds commercial	2 233 516	0	2 233 516	2 233 516
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>2 877 413</b>	<b>566 551</b>	<b>2 310 862</b>	<b>2 435 816</b>
Terrains	0	0	0	28 600
Constructions	120 847	7 433	113 414	5 769
Installations techniques, matériel	16 599 262	13 105 025	3 494 237	3 899 222
Autres immobilisations corporelles	7 404 054	4 250 891	3 153 163	4 295 428
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	97 266	0	97 266	429 190
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>24 221 430</b>	<b>17 363 349</b>	<b>6 858 081</b>	<b>8 658 208</b>
Participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	237 723	0	237 723	237 723
Autres immobilisations financières	16 800	0	16 800	16 800
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>254 523</b>	<b>0</b>	<b>254 523</b>	<b>254 523</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>27 353 365</b>	<b>17 929 900</b>	<b>9 423 466</b>	<b>11 348 547</b>
Matières premières, approvisionnements	2 292 489	941 299	1 351 190	2 087 771
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	1 722 799	538 794	1 184 005	1 270 890
Marchandises	0	0	0	0
<b>TOTAL Stock</b>	<b>4 015 288</b>	<b>1 480 093</b>	<b>2 535 195</b>	<b>3 358 661</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	8 235 515	145 184	8 090 332	7 906 430
Autres créances	47 187 537	0	47 187 537	43 438 811
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
<b>TOTAL Créances</b>	<b>55 423 052</b>	<b>145 184</b>	<b>55 277 868</b>	<b>51 345 241</b>
Valeurs mobilières de placement	11 918 956	0	11 918 956	0
dont actions propres:				
Disponibilités	9 123 569	0	9 123 569	17 581 539
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>21 042 525</b>	<b>0</b>	<b>21 042 525</b>	<b>17 581 539</b>
Charges constatées d'avance	556 380	0	556 380	365 321
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>81 037 245</b>	<b>1 625 277</b>	<b>79 411 968</b>	<b>72 650 761</b>
Frais d'émission d'emprunt (IV)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	184 471		184 471	63 803
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>108 575 081</b>	<b>19 555 176</b>	<b>89 019 905</b>	<b>84 063 112</b>

## Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 75 660	75 660	75 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	10 837 504	10 837 504
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	7 567	7 567
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	10 031 228	10 031 228
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>10 038 795</b>	<b>10 038 795</b>
Report à nouveau	50 694 923	43 540 375
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>4 782 469</b>	<b>7 154 548</b>
Subventions d'investissement	53 763	93 166
Provisions réglementées	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>76 483 115</b>	<b>71 740 049</b>
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	294 423	175 712
Provisions pour charges	1 993 748	1 533 687
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>2 288 171</b>	<b>1 709 400</b>
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 339	325 177
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	3 342	3 342
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>7 681</b>	<b>328 519</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 151 381	1 158 771
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 928 141	3 307 532
Dettes fiscales et sociales	3 879 362	3 693 940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46 266	429 190
Instrument financier à terme	0	0
Autres dettes	1 354 983	1 129 453
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>	<b>9 360 134</b>	<b>9 718 887</b>
Produits constatés d'avance	771 840	419 881
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>10 139 656</b>	<b>10 467 287</b>
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (V)	108 963	146 376
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>89 019 905</b>	<b>84 063 112</b>

# **COMPTE DE RESULTAT**

**EUROFINS CEREP**

**2 rue du professeur Gargouïl 86600 CELLE L'EVESCAULT**

**DATE DE CLOTURE : 31/12/2025**

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	4 840 355	36 134 677	40 975 031	40 457 266
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>4 840 355</b>	<b>36 134 677</b>	<b>40 975 031</b>	<b>40 457 266</b>
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			123 792	30 537
Reprises sur amortissements et provisions			188 002	2 884 479
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			1 878	0
Autres produits			810 626	939 476
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>42 099 329</b>	<b>44 311 757</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			8 591	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			5 461 398	5 421 482
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			795 821	374 783
Autres achats et charges externes			12 789 944	17 207 081
Impôts, taxes et versements assimilés			347 233	350 606
Salaires et traitements			9 050 870	9 299 437
Cotisations sociales			3 716 683	3 993 121
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	2 365 257	2 409 557
		Dotations aux dépréciations	8 466	0
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations		127 902	208 559
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		122 988	245 022
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			58 794	0
Autres charges			3 510 695	299 776
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>38 364 641</b>	<b>39 809 423</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>3 734 689</b>	<b>4 502 334</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	1 502 746
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 020 714	0
Autres intérêts et produits assimilés			508 205	292 230
Reprises sur dépréciations			0	253 351
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			0	0
Produits de cessions d'immobilisations financières			0	0
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>1 528 919</b>	<b>2 048 327</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			213 435	69 005
Intérêts et charges assimilées			9 833	0
Différences négatives de change			0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>223 268</b>	<b>69 005</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>1 305 650</b>	<b>1 979 322</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>5 040 339</b>	<b>6 481 656</b>

## Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (VII)	14 543	349 394
Charges exceptionnelles (VIII)	504 683	51 256
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>	<b>-490 140</b>	<b>298 138</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	435 689	301 393
Impôts sur les bénéfices (X)	-667 959	-676 146
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>43 642 790</b>	<b>46 709 479</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>38 860 322</b>	<b>39 554 931</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>4 782 469</b>	<b>7 154 548</b>

# **ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

**EUROFINS CEREP**

**DATE DE CLOTURE : 31/12/2025**

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025

dont le total est 89 019 905 € et le résultat s'élève à 4 782 469 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### **I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

a) l'entrée en vigueur du nouveau règlement ANC 2022-06  
Cf chapitre III. Changement de méthode comptable

#### **II. CONTINUITE D'EXPLOITATION**

La société n'a pas détecté de risque de non continuité d'exploitation au regard des résultats de l'exercice.

#### **III. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

a) Entrée en vigueur du nouveau règlement ANC n°2022-06

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- § L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- § La suppression de la technique du transfert de charge
- § La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- § L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Au 31 décembre 2025 les principaux effets observés sur notre Société suite à l'application de ce règlement sont les suivants :

Les transferts de charges, qui apparaissent en chiffre d'affaires à partir de 2025, s'élevaient à 2 575 980 € en 2024.

Les transferts de charges, qui apparaissent en moins des charges d'exploitation à partir de 2025, s'élevaient à 94 903 € en 2024.

Les transferts de charges, qui apparaissent en subvention à partir de 2025, s'élevaient à 30 167 € en 2024.

Le résultat exceptionnel qui est comptabilisé en exploitation à partir de 2025 était de 298 138 € en 2024.

b) Autres changements de méthode comptable à l'initiative de la société

Suite à l'application du nouveau règlement ANC, la société en a profité pour revoir l'utilisation de certains comptes. Ainsi les redevances de marque facturées par le groupe sont désormais comptabilisées en autres charges d'exploitation, contre en autres achats et charges externes pour l'exercice précédent.

En 2024, le montant des redevances de marque facturées par le groupe s'élevait à 1 443 000 €.

#### **IV. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

## 1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éventuelles dépenses de développement sont inscrites en charge au fur et à mesure de leurs engagements.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue des immobilisations.

Les taux les plus couramment pratiqués selon le mode linéaire sont les suivants :

· Logiciels .....	3 ans
· Constructions .....	20 ans
· Installations techniques, matériels et outillages .....	5 à 8 ans
· Installations générales agencements, aménagements .....	10 ans
· Matériel de transport .....	5 ans
· Matériel de bureau et informatique .....	3 ans
· Mobilier .....	5 à 8 ans

### Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

### Lignées cellulaires

Depuis 2003, Eurofins-Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilages pharmacologique.

### Fonds de commerce

Le(s) fonds de commerce a/ont une durée d'utilisation non limitée et par conséquent n'est/ne sont pas amorti(s).

Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur et à minima une fois par exercice à la clôture des comptes.

Si la valeur actuelle du/des fond(s) de commerce devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La valeur actuelle est déterminée par un calcul basé sur les flux futurs de trésorerie actualisés (méthode DCF). Les principales hypothèses utilisées sont un taux d'actualisation de 7.42% et un taux de croissance à long terme de 1,50%.

## 2) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## 3) PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## 4) STOCKS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main d'oeuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

#### 5) *CREANCES*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence.

Les dépréciations constatées sont individualisées en fonction du risque d'irrecouvrabilité de chaque créance.

Par ailleurs, pour les autres créances clients, une dépréciation forfaitaire est constatée sur la base de la balance âgée clients. Les taux de dépréciation sont croissants, proportionnellement au nombre de jours de retard de règlement par facture.

#### 6) *PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES*

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'évènements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et dont l'évaluation peut être faite avec une fiabilité satisfaisante.

#### 7) *ENGAGEMENTS*

Les engagements de la société en matière de retraites sont comptabilisés sous forme d'une provision pour charges. La provision inclut les écarts actuariels et les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ : 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres
- probabilité de survie : selon les tables de mortalité établies par l'INSEE F 2017-2019
- taux de turn-over : entre 0% et 15% selon l'âge
- taux d'inflation des salaires : entre 2% et 4% selon l'âge
- taux d'actualisation financière : 3,72 %
- taux moyen des charges sociales cadres : 42%
- taux moyen des charges sociales non cadres : 24%
- convention collective applicable : Industrie pharmaceutique

En vertu de la recommandation n°2013.02 du 7 novembre 2013 de l'ANC autorisant l'application d'IAS19 révisé dans les comptes sociaux, la société a évalué ses engagements de retraite selon la méthode 2 et a comptabilisé les écarts actuariels immédiatement et intégralement en résultat, en résultat financier.

#### 8) *PROVISION POUR PERTE DE CHANGE ET OPERATIONS EN DEVISES*

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change du mois précédant l'opération. A la clôture de l'exercice, toutes les opérations en devises figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes. Les différences de conversion sont inscrites aux comptes transitoires.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

#### 9) *CHIFFRE D'AFFAIRES*

La société applique la méthode dite « à l'avancement », pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés au prorata

temporis dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

**V. AUTRES INFORMATIONS**

1) *PARTIES LIEES*

L'ensemble des opérations avec les parties liées sont conclues à des conditions normales.

2) *VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE*

Catégorie d'activité	CA 2025 (en k€)
Prestation de services	40975
<b>TOTAL</b>	<b>40 975</b>

3) *IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE*

La société est incluse dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la société :

EUROFINS SCIENTIFIC SE

Val Fleuri 23

1526Luxembourg

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site d'Eurofins : [www.eurofins.com](http://www.eurofins.com)

4) *REGIME FISCAL*

**INTEGRATION FISCALE**

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la mère intégrante est la société EUROFINS SCIENTIFIC SE.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'impôt est supporté personnellement et définitivement par Eurofins Scientific SE. Cette dernière reverse à la société les crédits d'impôts obtenus de son fait.

Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est donc comptabilisée dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le montant de l'impôt sur les sociétés qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 607 161 €.

Les déficits reportables au 31/12/2025 s'élèvent à 0 € dont 0 € nés avant l'intégration fiscale.

**CREDIT D'IMPOT RECHERCHE**

Certaines dépenses supportées par la société ouvrent droit au crédit d'impôt recherche.

Le produit de crédit d'impôt est comptabilisé au fur et à mesure des dépenses éligibles engagées dans l'année. Au titre de l'exercice, le crédit d'impôt s'est élevé à 600 957 €.

A la clôture, la créance de crédit d'impôt recherche s'élève à 2 337 483 €.

5) *EFFECTIF MOYEN*

L'effectif moyen présenté est la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile. L'effectif moyen par catégorie employé pendant l'exercice est le suivant :

<b>Catégorie d'effectifs</b>	
Cadres	66
Non cadres	131
<b>TOTAL</b>	<b>197</b>

**VI. EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Néant.

## Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	3 285 117	0	91 025	
	Terrains	28 600	0	0	
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 862	0	114 986	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 636 309	0	747 984	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	3 595 135	0	0	
	Matériel de transport	4 746	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 584 519	0	53 665	
	Emballages récupérables et divers	2 270 147	0	40 049	
	Immobilisations corporelles en cours	429 190	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
<b>TOTAL (III)</b>		<b>24 554 508</b>	<b>0</b>	<b>956 683</b>	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	0	0	0	
	Autres titres immobilisés	0	0	0	
	Prêts et autres immobilisations financières	254 523	0	0	
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>254 523</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		<b>28 094 148</b>	<b>0</b>	<b>1 047 708</b>	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	498 729	2 877 413	0
	Terrains	0	28 600	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	120 847	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	785 031	16 599 262	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	88 764	3 506 371	0
	Matériel de transport	0	0	4 746	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	55 443	1 582 741	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	2 310 196	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	331 924	97 266	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL (III)</b>		<b>0</b>	<b>1 289 761</b>	<b>24 221 430</b>	<b>0</b>
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	254 523	0
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>254 523</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		<b>0</b>	<b>1 788 490</b>	<b>27 353 365</b>	<b>0</b>

## Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		849 301	7 629	290 379	566 551		
Terrains		0	0	0	0		
Constructions	Sur sol propre	0	6	0	6		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	93	7 334	0	7 427		
Installations techniques, matériels et outillages		11 918 572	1 955 168	768 715	13 105 025		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	1 824 714	249 563	76 764	1 997 513		
	Matériel de transport	2 244	949	0	3 193		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 299 128	144 607	53 565	1 390 170		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)</b>		<b>15 044 751</b>	<b>2 357 628</b>	<b>899 044</b>	<b>16 503 335</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>15 894 052</b>	<b>2 365 257</b>	<b>1 189 423</b>	<b>17 069 886</b>		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M. Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
<b>CORPO.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Acquis. de titres	0			0			0
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

## Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour litige	109 952	0	0	109 952
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	63 803	120 668	0	184 471
Provisions pour pensions	1 533 687	1 745 230	1 601 001	1 677 916
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	1 957	640 037	326 162	315 832
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 709 400</b>	<b>2 505 935</b>	<b>1 927 163</b>	<b>2 288 171</b>
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	851 548	8 466	0	860 014
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	1 461 039	103 294	84 240	1 480 093
Provisions sur comptes clients	157 024	24 608	36 448	145 184
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
<b>TOTAL (III)</b>	<b>2 469 611</b>	<b>136 368</b>	<b>120 688</b>	<b>2 485 291</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>4 179 011</b>	<b>2 642 303</b>	<b>2 047 851</b>	<b>4 773 462</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		259 356	188 002	
Dont dotations et reprises financières		213 435	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		324 205	14 543	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Un reclassement de compte à compte a eu lieu en 2025, pour un montant de 1 845 307 EUR et justifie l'écart de la réconciliation.

## Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
		Créances rattachées à des participations	0	0	0	
		Prêts	237 723	0	237 723	
		Autres immos financières	16 800	0	16 800	
		<b>TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>254 523</b>	<b>0</b>	<b>254 523</b>	
		Clients douteux ou litigieux	83 292	83 292	0	
		Autres créances clients	8 152 224	8 152 224	0	
		Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0	
		Personnel et comptes rattachés	5 246	5 246	0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 403	5 403	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	133 363	133 363	0	0	
	Autres impôts	0	0	0	0	
	Etat - divers	0	0	0	0	
		Groupes et associés	46 490 541	44 673 242	1 817 299	
		Débiteurs divers	552 983	552 983	0	
		<b>TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>55 423 052</b>	<b>53 605 753</b>	<b>1 817 299</b>	
		Charges constatées d'avance	556 380	556 380	0	
		<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>56 233 955</b>	<b>54 162 133</b>	<b>2 071 822</b>	
		Prêts accordés en cours d'exercice	0			
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	0			
		Prêts et avances consentis aux associés	0			
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
		Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
		Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	4 339	4 339	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	0	0	0	0
		Emprunts et dettes financières divers	3 342	3 342	0	0
		Fournisseurs et comptes rattachés	2 928 141	2 928 141	0	0
		Personnel et comptes rattachés	2 421 282	2 421 282	0	0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 273 233	1 273 233	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	24 682	24 682	0	0	
	Obligations cautionnées	0	0	0	0	
	Autres impôts	160 165	160 165	0	0	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46 266	46 266	0	0
		Groupes et associés	0	0	0	0
		Autres dettes	2 506 364	2 506 364	0	0
		Dettes représentatives de titres empruntés	0	0	0	0
		Produits constatés d'avance	771 840	771 840	0	0
		<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>10 139 656</b>	<b>10 139 656</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

## Charges à payer

---

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 151 381
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 129 951
Dettes fiscales et sociales	2 998 436
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	46 266
Autres dettes	0
<b>Total</b>	<b>5 326 035</b>

## Produits à recevoir

---

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	962 309
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	17 392
Disponibilités	0
<b>Total</b>	<b>979 701</b>





## Éléments constitutifs du fonds commercial

Le fonds commercial se décompose de la manière suivante :

	Valeur nette	Taux d'amortissement
Droit au bail		
Éléments achetés avec protection juridique	2 233 516	N/A
Éléments achetés sans protection juridique		
Éléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation		
Éléments reçus en apport		
<b>Total</b>	<b>2 233 516</b>	

Le(s) fonds de commerce ne sont/ n'est pas amorti(s)

## Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Crés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2025	Valeur nominale
Actions ordinaires	5 044			5 044	15
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
<b>Total</b>	<b>5 044</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 044</b>	

## Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	75 660						75 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	10 837 504						10 837 504
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	7 567						7 567
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	10 031 228						10 031 228
Report à nouveau	43 540 375				7 154 548		50 694 923
Résultat de l'exercice N-1	7 154 548				-7 154 548		0
Résultat de l'exercice N	0	4 782 469					4 782 469
Subventions d'investissement	93 166		39 403				53 763
Provisions réglementées	0						0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>71 740 049</b>	<b>4 782 469</b>	<b>39 403</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>76 483 115</b>





## Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Engagements donnés (à détailler)</b>				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>A.Total engagements liés à l'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>B.Total engagements liés au financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>C. Total autres engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>I. Total engagements donnés (A+B+C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements reçus (à détailler)</b>				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>II. Total engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements réciproques (à détailler)</b>				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>III. Total engagements réciproques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>					0
<b>Amortissements :</b>					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Redevances payées :</b>					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Exercices					0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Redevances restant à payer :</b>					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Valeur résiduelle :</b>					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>					0

### **III. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

# EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 rue du Professeur Gargouil  
86600 Celle-Lévescault

---

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

---

## EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 rue du Professeur Gargouil  
86600 Celle-Lévescault

---

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

---

A l'assemblée générale de la société EUROFINS CEREP

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

##### Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé et conclue depuis la clôture

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Contrat de dépôt à terme « Deposit agreement » conclu entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding**

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 4 décembre 2025 :

- Personne concernée : Eurofins Discovery Services Lux Holding (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote).
- Nature : Contrat de dépôt à terme conclu avec Eurofins Discovery Services Lux Holding (*Deposit Agreement*) et signé en date du 21 décembre 2025.
- Modalités : les termes du contrat prévoient une durée de 1 an, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et un montant maximum de dépôt de 50M€. La rémunération de cette convention sera déterminée sur la base de la moyenne d'au moins trois cotations bancaires pour un dépôt de taille similaire, cotations qui seront demandées par la société Eurofins Discovery Services Lux Holding au début de chaque trimestre. Chaque partie peut résilier le nouveau contrat de dépôt à terme à tout moment, sans indemnité, moyennant un préavis écrit de 31 jours ouvrables.
- Le Conseil d'Administration a motivé l'intérêt de cette convention pour la société de la façon suivante :
  - Les termes et conditions ci-dessus ont été définis sur la base de conditions pratiquées par plusieurs banques et le taux de rémunération et ses modalités de révisions correspondent à ceux du marché ;
  - Cette convention permet à la Société d'obtenir une rémunération sur les fonds placés tout en ayant la possibilité de mettre fin à la convention en respectant un préavis de 31 jours ;
  - Cette convention s'inscrit dans la continuité du précédent contrat de dépôt qui est arrivé à son terme le 31 décembre 2025.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

### Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informé de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 26 mai 2025, sur rapport spécial du commissaire aux comptes du 30 avril 2025.

- **Contrat de dépôt à terme « Deposit agreement » conclu entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding**

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2024 :

- Personne concernée : Eurofins Discovery Services Lux Holding (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote).
- Nature : Contrat de dépôt à terme conclu avec Eurofins Discovery Services Lux Holding (*Deposit Agreement*) et signé en date du 7 janvier 2025.
- Modalités : les termes du contrat prévoient une durée de 1 an, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 et un montant maximum de dépôt de 50M€. La rémunération de cette convention sera déterminée sur la base de la moyenne d'au moins trois cotations bancaires pour un dépôt de taille similaire, cotations qui seront demandées par la société Eurofins Discovery Services Lux Holding au début de chaque trimestre. Chaque partie peut résilier le nouveau contrat de dépôt à terme à tout moment, sans indemnité, moyennant un préavis écrit de 31 jours ouvrables.

- Le Conseil d'Administration a motivé l'intérêt de cette convention pour la société de la façon suivante :
  - Les termes et conditions ci-dessus ont été définis sur la base de conditions pratiquées par plusieurs banques et le taux de rémunération et ses modalités de révisions correspondaient à ceux du marché ;
  - Cette convention permettait à la Société d'obtenir une rémunération sur les fonds placés tout en ayant la possibilité de mettre fin à la convention en respectant un préavis de 31 jours ;
  - Cette convention s'inscrivait dans la continuité du précédent contrat de dépôt qui est arrivé à son terme le 31 décembre 2024.

Saint-Herblain, le 28 avril 2026

Le commissaire aux comptes  
Deloitte & Associés



Lise Brun